

Compte rendu du conseil municipal de Frelinghien

Séance du 30 septembre 2026

La séance du conseil municipal de Frelinghien du 30 septembre 2026 est présentée comme une séance relativement courte, comportant quatre délibérations. Deux d'entre elles ont notamment pour objectif de permettre le lancement de nouveaux projets communaux.

1. Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal

En ouverture de séance, le conseil procède à l'approbation du compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal.

Aucune opposition ni abstention n'est signalée : le compte rendu est approuvé.

2. Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

La première délibération porte sur la mise en place du règlement intérieur du conseil municipal.

Le maire rappelle que ce règlement est obligatoire et qu'il fixe le cadre de fonctionnement du conseil pendant le mandat. Il précise notamment :

- les modalités de convocation du conseil ;
- la périodicité des séances ;
- l'établissement et la communication de l'ordre du jour ;
- les conditions d'intervention des conseillers municipaux ;
- les modalités d'organisation des commissions et conseils consultatifs ;
- les règles relatives aux délibérations et aux procès-verbaux ;
- les modalités concernant les bulletins et informations municipales ;
- les règles relatives aux délégations données aux adjoints ;
- la désignation de représentants dans les organismes extérieurs.

Le document constitue ainsi le cadre de fonctionnement du conseil municipal pour la durée du mandat. Il pourra être adapté ultérieurement si des difficultés ou des améliorations sont identifiées.

Décision : le règlement intérieur est adopté.

Aucune opposition ni abstention n'est signalée.

3. Participation de la commune à un appel à manifestation d'intérêt pour la création d'un tiers-lieu

La deuxième délibération concerne la participation de la commune à un appel à manifestation d'intérêt portant sur la création d'un **tiers-lieu**.

La commune dispose d'un bâtiment situé place des Combattants, actuellement disponible depuis la fin de son usage principal. La municipalité souhaite réfléchir à une nouvelle utilisation de ce bâtiment afin de créer un lieu ouvert aux habitants et de contribuer à l'animation et à la redynamisation du centre de la commune.

L'objectif serait notamment de favoriser :

- les rencontres entre habitants ;
- les initiatives locales ;
- le lien social ;
- les associations ;
- les porteurs de projets ;
- de nouveaux services et activités destinés à la population.

À ce stade, le contenu précis du futur tiers-lieu n'est pas arrêté. La commune souhaite justement construire le projet avec les habitants, les associations et les différents acteurs locaux.

L'appel à manifestation d'intérêt doit permettre de bénéficier d'un accompagnement dans la réflexion et la construction du projet. La municipalité indique avoir déjà pris contact avec les structures susceptibles d'accompagner cette démarche.

Une **réunion publique est annoncée pour le 17 novembre**, afin de présenter la démarche et de permettre aux habitants et acteurs locaux de participer à la réflexion.

Les futurs projets pourraient être portés par différentes catégories d'acteurs : habitants, groupes d'habitants, associations ou autres porteurs de projets. La commune examinera ensuite les propositions afin de déterminer celles qui correspondent aux besoins et aux possibilités du bâtiment.

Décision : le conseil municipal approuve la participation de la commune à cet appel à manifestation d'intérêt.

4. Création d'un comité extra-municipal du cimetière

La troisième délibération porte sur la création d'un **comité extra-municipal du cimetière**.

Cette création fait suite à une première réunion organisée le 17 septembre, à laquelle ont participé huit personnes : quatre membres du conseil municipal et quatre personnes extérieures au conseil.

Les échanges ont porté notamment sur :

- l'entretien du cimetière ;
- son organisation ;
- la préservation du devoir de mémoire ;
- la mise en valeur du patrimoine funéraire et mémoriel ;
- les médailles et éléments commémoratifs présents dans le cimetière ;
- la possibilité d'organiser des actions citoyennes.

Missions du comité

Le comité aura un rôle essentiellement **consultatif et de proposition**. Il pourra notamment :

- formuler des propositions concernant l'entretien, l'aménagement et la valorisation du cimetière ;
- réfléchir à l'amélioration de l'accueil des familles ;

- participer à la préservation du patrimoine funéraire et mémoriel ;
- contribuer à mieux faire connaître l'histoire du cimetière et des personnes qui y sont inhumées ;
- recueillir les observations et propositions des habitants ;
- proposer des actions de sensibilisation au respect du lieu ;
- participer à l'organisation de journées citoyennes de nettoyage et de valorisation ;
- favoriser la participation des associations, habitants, établissements scolaires et autres acteurs locaux.

Composition et fonctionnement

Le comité sera présidé par le maire ou son représentant.

Il pourra également comprendre :

- des conseillers municipaux désignés par le conseil ;
- des représentants d'associations locales ;
- des habitants volontaires ;
- des personnes disposant de connaissances particulières concernant l'histoire locale ou le patrimoine.

Le comité devra se réunir **au moins deux fois par an** et pourra créer des groupes de travail en fonction des besoins.

Journées citoyennes

Le conseil insiste sur le fait que les interventions des bénévoles seront encadrées par la commune et devront respecter les règles de sécurité.

Les actions pourront notamment concerner :

- le ramassage des déchets ;
- le nettoyage de certains espaces ;
- le désherbage ;
- l'entretien de petits espaces végétalisés ;
- la remise en état de certains espaces communs ;
- des actions de sensibilisation et de valorisation de la mémoire.

En revanche, les bénévoles ne pourront pas intervenir sur les sépultures privées ou les monuments funéraires sans l'accord des personnes habilitées ou des ayants droit.

Il est également précisé que le comité ne se substitue **ni aux obligations d'entretien de la commune, ni à celles des familles concernant leurs concessions et monuments**.

Le comité ne disposera d'aucun pouvoir de décision : les décisions relevant du maire, du conseil municipal ou des services municipaux resteront de leur compétence.

Une première journée citoyenne est évoquée pour le **samedi 10 octobre**. Une communication devrait également être réalisée afin d'expliquer notamment les contraintes

liées à l'absence de produits phytosanitaires et aux nouvelles méthodes d'entretien des espaces.

Un autre chantier évoqué concerne la **mise à jour du fichier du cimetière**, qui nécessite un important travail administratif et informatique.

Décision : la création du comité extra-municipal du cimetière est approuvée.

5. Acquisition foncière à proximité de l'école Pasteur

La quatrième délibération concerne l'**acquisition d'une parcelle située dans la cour de l'école Pasteur**.

L'acquisition est présentée comme répondant notamment à des préoccupations de sécurité et d'organisation des accès autour de l'école.

La municipalité souhaite notamment éviter que des véhicules puissent venir stationner ou circuler dans un secteur directement lié à l'accès à l'école et à son portail.

Cette acquisition doit permettre à la commune de mieux maîtriser cet espace et de travailler ultérieurement sur son aménagement.

Décision : le conseil municipal approuve l'acquisition foncière.

6. Questions et informations diverses

Sécurisation et aménagement des entrées de commune

Le maire informe ensuite le conseil d'une mesure provisoire concernant les habitants de la rue concernée par les travaux et modifications de circulation.

La municipalité souhaite plus largement revoir les différentes entrées de Frelinghien. Plusieurs entrées sont jugées insatisfaisantes, notamment pour des raisons de sécurité et d'image de la commune.

Les secteurs évoqués comprennent notamment les entrées de la **rue du Pont Rouge, chemin de la Quennerie et rue au vent**.

La commune travaille sur ces questions avec les partenaires concernés et souhaite définir différents scénarios d'aménagement. Une réflexion budgétaire devra ensuite permettre de déterminer les travaux réalisables.

Dans l'attente d'une solution définitive, une **autorisation provisoire de circulation/accès** est mise en place pour les riverains concernés.

Bilan des manifestations récentes

Le conseil revient également sur plusieurs événements organisés récemment :

- la fête des associations, qui a rencontré une participation jugée satisfaisante ;
- une exposition de peinture, organisée notamment avec Caroline et Francis ;
- une sortie destinée à des habitants/retraités, qui s'est également bien déroulée.

Les élus remercient les personnes et associations ayant contribué à l'organisation de ces manifestations.

7. Semaine Bleue

La prochaine **Semaine Bleue** est présentée. Plusieurs activités intergénérationnelles sont programmées au cours de la semaine.

Le programme annoncé comprend notamment :

- une randonnée ;
- une activité avec une commune voisine ;
- un repas intergénérationnel à la nouvelle cantine ;
- un après-midi de jeux de société ;
- une activité sportive adaptée ;
- un atelier éco-citoyen avec plantation ;
- des activités avec les enfants des écoles ;
- un atelier de fabrication de biscuits ;
- un atelier d'art floral ;
- un repas intergénérationnel ;
- une séance de cinéma avec le film *En fanfare*.

Certaines activités sont limitées en nombre de participants afin de pouvoir être organisées dans de bonnes conditions.

Les élus soulignent le caractère intergénérationnel de la programmation et remercient la commission et les personnes ayant participé à son organisation.

8. Organisation du cross scolaire

Un point est également consacré à l'organisation du cross scolaire.

L'événement est prévu le **vendredi 16 octobre après-midi**, avec un rassemblement annoncé à 14 heures.

Les deux écoles de la commune doivent participer. Les élèves seront répartis par catégories et plusieurs courses sont prévues.

Une remise de récompenses est également annoncée pour les trois premières filles et les trois premiers garçons de chaque catégorie.

Les élus remercient les personnes qui participent à l'organisation de cette manifestation.

Synthèse des principales décisions

La séance du 30 septembre 2026 a principalement permis de :

1. **Approuver le règlement intérieur du conseil municipal.**
2. **Lancer la participation de la commune à un appel à manifestation d'intérêt pour la création d'un tiers-lieu.**
3. **Créer un comité extra-municipal consacré au cimetière**, associant élus, habitants, associations et personnes ressources.

4. **Approuver une acquisition foncière à proximité de l'école Pasteur**, notamment dans une logique de sécurisation et de maîtrise des accès.

La séance a également permis de faire le point sur plusieurs dossiers en cours : la sécurisation des entrées de commune, les animations municipales, la Semaine Bleue et le prochain cross scolaire.

À retenir

Les deux projets qui ressortent particulièrement de cette séance sont **la réflexion autour du futur tiers-lieu** et **la création du comité extra-municipal du cimetière**. Dans les deux cas, la municipalité affiche une volonté d'associer davantage les habitants, les associations et les acteurs locaux à la construction des projets.